



ᑭᓄᓄᓄᓄᓄᓄ ᑭᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ  
Building Nunavut Together  
Nunavut iuqatigiingniq  
Bâtir le Nunavut ensemble

## **Rencontre publique dans le cadre du référendum sur l'aliénation des terres – Hall Beach**

18 février 2016

Lieu : Salle communautaire

Nombre de participants : 41

Interprétation par Lazerous Arreak

### **Déroulement de la procédure**

Le maire accueille les participants.

- Remerciement spécial et souhaits de bienvenue à la commissaire du Nunavut, Nellie Kusugak.

Prière d'ouverture

Darren Flynn présente le référendum sur l'aliénation des terres.

Alecia Boddie, planificatrice communautaire, présente notamment un exposé avec diaporama et références historiques sur le dernier référendum (1995), où le « non » l'avait emporté.

Prix de présence : trois bons-cadeaux de Northern de 100 \$

### **Questions des participants (réponses de Darren Flynn, sauf indication contraire)**

#### **Qu'est-ce que vous faites au juste? Vous ne vous occupez que des terres gérées par la municipalité, c'est ça?**

Oui, c'est exact. C'est ce sur quoi on se penche ici aujourd'hui dans le cadre du référendum. Les terres à l'extérieur de la municipalité sont administrées par la commissaire du Nunavut. Si le hameau grandit, les nouvelles terres devront être arpentées et cédées à la municipalité [de Hall Beach].

**Nous sortons souvent de la municipalité pour nos déplacements et pour chasser. Est-ce que ces terres-là seront touchées par le référendum?**

À mesure que le hameau s'étend, la quantité de terres à titre augmente elle aussi. Ces terres sont considérées comme des terres municipales, et je pense que c'est raisonnable de penser que le Hameau prendrait en compte les besoins des résidents qui les utilisent pour quelque raison que ce soit avant de permettre leur aménagement.

**Qui déterminerait le prix unitaire de la terre? Le conseil? Une entité extérieure? Qui déciderait du prix lors de la vente?**

Selon les règlements municipaux, le prix ne peut pas être supérieur aux coûts d'aménagement, soit environ 18 000 \$ [à Hall Beach]. Le prix de la terre ne se verra pas changé par l'issue du référendum. Ce qui changerait, c'est que vous, en tant que propriétaire détenant un titre de terrain, vous pourriez choisir le prix que vous demandez si vous vendez votre terrain.

**Si j'achète un terrain et que je fais des paiements pendant un certain nombre d'années, est-ce que je peux le revendre au Hameau ou non?**

Si vous aviez un bail de location-acquisition, vous pourriez redonner l'utilisation du terrain au Hameau [de Hall Beach] pour qu'il vous rembourse l'argent que vous lui avez versé.

**Quels effets le référendum aurait-il pour les gens qui vivent sur un terrain depuis longtemps?**

Dans quelques localités, certaines personnes ont décidé de passer d'un bail standard à un bail de location-acquisition. Dans ces cas-là, le conseil réduit le prix du bail pour tenir compte des paiements du bail antérieur. Si vous possédez une maison et que vous souhaitez acheter le terrain, vous pourriez envisager cette option.

**On dirait qu'il y a des changements. Est-ce que les terrains disponibles seraient utilisés pour financer la municipalité? Je serais favorable au « oui » si ça aidait à financer la municipalité. Ça m'intéresserait d'avoir plus d'information sur mon terrain, et si je pouvais savoir ça, je serais pour les titres en fief simple.**

À l'heure actuelle, la municipalité ne peut pas tirer profit de l'aménagement des terres. C'est écrit dans les règlements mêmes du conseil [du Hameau de Hall Beach]. Ce dont il est question dans ce référendum, c'est de donner la possibilité ou non au conseil de vendre des terres.

**Je suis un bénéficiaire et je me considère un débiteur du Hameau [de Hall Beach] en raison de mon bail. Le référendum, peu importe l'issue, est-ce qu'il changerait mes paiements? La façon dont je paie? Mes versements augmenteraient-ils?**

En ce moment, ce qui est au vote, c'est la possibilité [pour les conseils de hameau au Nunavut] de donner des terrains à bail ou de les vendre. Le gouvernement perçoit des impôts sur la valeur estimée de votre maison. Les montants d'un bail visant un terrain sont versés à la municipalité pour avoir le droit d'utiliser le terrain. Ces choses ne changeront pas à moins que la municipalité change ses règlements.

**Si je vote « oui », c'est que j'aurai un jour le choix d'acheter mon terrain. Comme c'est là en ce moment, la terre qu'on prend à bail ne nous appartiendra jamais vraiment.**

Dans le cas où le « oui » l'emporterait, ce serait exact. À l'heure actuelle, vous ne pouvez pas posséder de terre dans le système des baux.

**J'habite dans un logement social. Est-ce que ça me touche, cette affaire?**

Non. Ça ne vous touchera pas en tant que locatrice d'un logement social. Les terrains où se trouvent ces immeubles ne font pas partie des terres faisant l'objet du référendum.

**Est-ce que ça entraînera des possibilités d'emploi avec l'aménagement des terres?**

On ne tient pas compte des possibilités d'emploi dans l'aménagement des lots en ce qui concerne la détermination du prix des lots. Pour ce qui est des possibilités d'emploi, ce serait au bureau du Hameau [de Hall Beach] de décider. Le référendum porte sur les terres municipales, et seules celles dont le titre est actuellement détenu par la municipalité ou pourrait l'être un jour. Il [le référendum] encadrera l'administration des terres dans votre hameau et non pas la manière dont les gens pourront en tirer profit; ça, c'est autre chose.

Mot de la fin du maire de Hall Beach : Merci pour votre séance et merci à la commissaire du Nunavut de sa présence ce soir.